

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2025

**Date de convocation : 12 mars 2025**

**Nombre de membres**

α 20 en exercice

α 18 présents et représentés

α 18 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit mars à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoît (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. Jonathan DUCARIO (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), M. MORE Rémy (Président de l'Amicale du Personnel - Ergonome) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE)

## **2025/12. Définition de la durée d'amortissement du logiciel Médecine**

- Vu la loi NOTRé du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022 ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratif ;
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le logiciel est conçu, préparé, développé, testé et mis en production par les services (Médecine, S.M.A.C, informatique, Direction, etc) du Centre de Gestion pour son utilisation propre ;

Considérant qu'il nous faut prévoir l'amortissement de cette production à soi-même ;

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
À l'unanimité,**

- **Fixent à 5 années la durée d'amortissement du logiciel Médecine ;**
- **L'amortissement se fera au prorata temporis de la date de sa mise en service ;**

***Cette délibération complète la délibération N°2024/11 du 22/03/2024 - Gestion des amortissements des immobilisations incorporelles et des immeubles par destination du nouveau siège social et la délibération n°366 du 24/11/2023 - Gestion des Amortissements.***

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel  
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges  
Maire honoraire de GIRMONT**

